

MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots
05230 PRUNIERES
Téléphone : 04.92.50.65.89
Télécopie : 04.92.50.33.08
Email : mairiedeprunieres@wanadoo.fr
Web : www.prunieres.fr



Réunion du Conseil Municipal du 13 Mars 2009

Suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le vendredi 13 Mars 2009, à 20h30, dans la salle du conseil.

Présents : Monsieur René FUSINA, Maire, Messieurs DOUSSOT et BLANC, Adjoint, Mesdames et Messieurs ARNAUD, DURAND, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, HILBERT, MARSEILLE et REYMOND.

Secrétaire : Madame GLEIZES.

Invitée : Madame PEUZIN.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers, ainsi que Mme PEUZIN Patricia, de leur présence et ouvre la séance à 20H.30.

A - Points à l'ordre du jour :

1. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2008 :

Le compte administratif est présenté et détaillé par M. Pierre DOUSSOT, 1° adjoint.

Les conseillers municipaux, hors la présence de M. Le Maire, débattent et adoptent le compte administratif à l'unanimité.

M. Le maire, de retour dans la salle du conseil, est informé du résultat du vote et remercie les élus.

CA. COMMUNAL 2008

Recettes	558 727.80 €
Dépenses	448 381.88 €
Annulation mandat	131.24 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>110 477.16 €</i>

CA. de l'EAU et ASSAINISSEMENT 2008

Recettes	259 262.76 €
Dépenses	123 708.63 €
Réduction de titres	295.64 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>135 258.49 €</i>

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 16h, et le Jeudi de 11h à 12h.
Le Maire reçoit sur rendez-vous, et le Samedi de 8h à 10h

CA. de la CAISSE des ECOLES 2008

Recettes	8 022.28 €
Dépenses	5 940.61 €
Résultat de l'exercice	2 081.67 €

CA. du CCAS 2008

Recettes	2 288.40 €
Dépenses	1 456.00 €
Résultat de l'exercice	832.40 €

Présenté par M. Le Maire, le compte de gestion de M. Le Percepteur est adopté à l'unanimité.

2. Vote des taux des 4 taxes pour 2009 :

La différenciation des taxes est adoptée à l'unanimité des élus.

M. Le maire propose d'augmenter très faiblement les taux de la manière suivante :

- *Taxe d'habitation* : +0,48%
- *Taxe sur le foncier bâti* : +0,54%
- *Taxe sur le foncier non bâti* : + 0,49%
- *Taxe professionnelle* : +0,73%

Après discussions entre les élus, les nouveaux taux sont adoptés par le conseil municipal (10 voix « Pour » - 1 voix « Contre »).

Les nouveaux taux pour 2009 seront les suivants :

- *Taxe d'habitation* : 2,09%
- *Taxe sur le foncier bâti* : 5,54%
- *Taxe sur le foncier non bâti* : 28,68%
- *Taxe professionnelle* : 4,12%

3. Fixation du prix de l'eau potable pour 2009:

De nombreux travaux sont à prévoir sur le réseau d'eau potable de la commune en raison notamment de sa vétusté; il nous faut aussi prévoir le remplacement des bornes à incendie et l'établissement d'un nouveau périmètre de protection autour du captage de l'eau.

Malgré les observations jugées désagréables et brutales qui nous ont été faites par l'Agence de l'Eau, qui nous a invité à augmenter fortement le prix de l'eau, estimant notre prix trop faible, et donc ne subventionnant pas nos investissements, M. le maire, n'acceptant pas la recommandation de l'agence de l'eau, propose une hausse très limitée.

Les élus, à l'unanimité acceptent les nouveaux tarifs suivants (ce qui représente une hausse moyenne mensuelle de 0,64 Euros/consommateur) :

- *Consommation eau* : 0,56 Euros/m³ en été, et 0,21Euros/m³ en hiver
- *Consommation assainissement* : 0,36Euros/m³ en été, et 0,21 Euros/m³ en hiver
- *Abonnement eau* : 24,00 Euros par période de relevé
- *Abonnement assainissement* : 36,00 Euros par période de relevé

4. Mission Energie Climat PAYS SUD :

Une délibération doit être prise afin de participer à la mission « Energies-Climats » du PAYS SUD, et ce pour pouvoir bénéficier des aides dans le cadre du diagnostic énergétique des bâtiments et de l'éclairage public communal.

Par 10 voix « Pour » et 1 abstention, les élus autorisent M. le maire à prendre une délibération dans ce sens, et nomment M. Yves BLANC, en qualité d'élus référents.

B – Tour de table :

Remboursement FCTVA :

Suite au courrier qui nous a été adressé par la préfecture, et relatif au « Virement anticipé du FCTVA » pour les dépenses éligibles, M. le Maire propose que la commune signe avec la préfecture des Hautes Alpes, une convention visant au remboursement anticipé de la TVA, dans le respect de la circulaire préfectorale du 4/02/2009.

Les élus, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à prendre une délibération en ce sens, et à signer la convention avec la préfecture des H.A.

Appartements municipaux :

L'appartement au dessus de la mairie est reloué; le bail avec le nouveau locataire est signé.

L'appartement au dessus de l'école sera vacant à compter du 01/05/2009. Publicité est faite pour trouver un nouveau locataire.

Travaux :

Les travaux de signalétique se poursuivent; de nombreux chemins sont désormais pourvus de panneaux comportant leur nom.

Les travaux d'aménagement de l'aire de La Bascule ont commencé et devraient s'achever fin Avril.

Les tables et les chaises de la salle polyvalente vont être remplacées.

La croix du Pomeyret va être restaurée.

Animation :

Le conseil municipal donne son accord sur le principe d'une animation organisée en été, certainement le mardi soir, à La Bascule. Ce projet est encore à travailler.

La taxe de séjour qui est versée par les loueurs à la Communauté de Commune n'augmentera pas pour 2009.

Les communes de CHORGES et de LA BATIE NEUVE ne percevront plus d'aide, via le Syndicat Intercommunal Routier auquel Prunières adhère, et ce pour dépassement du seuil des habitants.

SMITCOM :

Il va falloir que nous diminuions nos déchets d'au moins 5% par an. Le cout actuel de traitement est de 8 Euros/tonne, le SMITCOM prévoit qu'il sera de 40 Euros/tonne en 2012 !!!

Prochaine réunion : Samedi 28 mars 2009 à 8h30